AUX 2 septembre 2022 à JANVIER 2024- ALTERNANCE (APPRENTISSAGE / PRO OU MAINTIEN DANS L'EMPLOI)

STAGE EMPLOYEUR 12 SEMAINES	420	-7
EMPLOYEUR		
COURS	770	0
STAGE HORS EMPLOYEUR 10 SEMAINES	350	0

VACANCES SCOLAIRE ZONE C

Férié :

Férié :M1/11-V11/11- L10/4-L1/5-L8/5-J18/5L29/5-V14/7 -M1/11- L25/12S OIT 10 JOURS 70 HEURES

Férié :

manque vacances scolaires de la toussaint et de Noël 2023

| 2022 | | |